

Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nb de promouvables	942	1028	972	968	970	990	1091
Nb au 11 <sup>ème</sup> échelon	132	128	79	57	36	35	53
Nb total de promus	66	72	70	69	69	62	67
Promus au 11 <sup>ème</sup>	66	72	66	53	33	33	50
Promus au 10 <sup>ème</sup>	0	0	4	16	36	29	17
Note du dernier promu	148	147	138	130,5	128	126	129,8
Moy d'âge des promus	54	53,5	53	52	50,35	49,70	49,92

### Qui peut prétendre l'accès à la Hors Classe (HC) ?

**T**out prof EPS ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon.  
**Sur quels critères ?** Note pédagogique (sur 60, augmentée artificiellement si inspection > 5 ans) + note administrative (sur 40) + 5 points à l'arrivée au 7<sup>ème</sup> échelon, ou 10 pts au 8<sup>ème</sup>, ou 15 pts au 9<sup>ème</sup>, ou 30 pts au 10<sup>ème</sup> ou 40 pts au 11<sup>ème</sup> + 5 pts par année d'ancienneté au 11<sup>ème</sup> + 5 points si passage du 10<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> au choix ou grand choix (idem pour le mode de passage au 10<sup>ème</sup> échelon) + 5 points si exercice en établissement prioritaire (ZEP, sensible et violence) depuis 5 ans et 10 points depuis 10 ans et enfin 5 points pour bi-admissibilité à l'agrégation.

Avec la possibilité pour les IPR et les CE (chef d'établissement) d'émettre un avis défavorable qui "barre" les collègues dans l'accès à la HC. Cette année, 3 collègues n'ont pas bénéficié de la HC à cause de ces avis défavorables.

Ces critères privilégient davantage l'ancienneté que dans certaines autres académies, mis à part la possibilité pour le Recteur d'accorder 250 points à 5% du contingent qu'il désigne. Cette année, 3 collègues en ont bénéficié.

Nous avons demandé au Recteur que des collègues qui allaient partir en retraite sans la hors classe, puissent bénéficier de ses 250 points, ce qu'il a refusé. Cela n'aurait pas pénalisé les trois collègues qu'il avait choisis : ils seraient passés dès l'an prochain et cela aurait permis à des collègues de voir leur retraite augmenté de 500 euros par mois.

**Constat :** Un rajeunissement de notre contingent de profs, moins marqué cette année puisque le nombre de promu est descendu à 6,14 % contre 7 % en 2013 : 132 au 11<sup>ème</sup> en 2008, 35 en 2013, et 53 en 2014 et une moyenne d'âge des promus qui passe de 54 à 49,92 ans en 6 ans. Le collègue le plus âgé est promu à 63 ans et le plus jeune à 41 ans.

Globalement, les collègues de l'académie de Versailles bénéficient massivement de l'accès à la HCL et souvent dès leur entrée dans le 11<sup>ème</sup>.

Nous continuons néanmoins à revendiquer la création d'un 12<sup>ème</sup> échelon en lieu et place de la Hors Classe et de passer à un déroulement de notre carrière au meilleur rythme pour tous, comme c'est le cas par exemple pour le corps des IPR.

#### Hors Classe des Chargés d'Enseignement EPS

Deux collègues promouvables, deux possibilités de promotion, une non utilisée du fait d'un avis défavorable du corps d'inspection et du chef d'établissement.

#### Classe Exceptionnelle des Chargés d'Enseignement EPS

2 collègues promouvables, 2 possibilités de promotion, une non utilisée du fait d'un avis défavorable du corps d'inspection.

#### Hors Classe des Agrégés

Paritarisme bafoué et arbitraire assumé ! Les masques tombent... Depuis deux ans, le rectorat voulait réduire le nombre de groupes de travail, jugeant inutiles l'étude de dossiers ayant déjà fait l'objet d'une évaluation par les experts que sont les chefs d'établissement et les IPR.

#### La nouveauté 2014 : Le vrai-faux avis favorable

Alors qu'il y a 2930 candidats (dont 127 EPS, classés de 1 à 2919), nous n'étions autorisés à examiner que 10 dossiers. Cette offensive contre nos carrières intervient alors que la nouvelle circulaire avance l'idée d'un « accès légitime » à la Hors-Classe. Le Recteur de Versailles fait le choix de l'opacité et de l'arbitraire.

Depuis 2005, grâce à nos interventions, nous avons obtenu que la très grande majorité des collègues au 11<sup>ème</sup> échelon se voient attribuer l'avis Exceptionnel qui leur donne les meilleures chances d'être promus en CAPN.

Devant de telles conditions, les élus SNES/SNEP ont été à l'initiative d'une protestation unanime. Au final ont été proposés pour la CAPN, 586 collègues (dont 25 EPS classés de 1 à 553).

Christel